



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 12 Décembre 2019

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 24 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 4

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - F. GONZALES - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Mmes et MM. M. MORGAND – J.D. BARRAUD – C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

**MARCHE AO2015.17
LOT 1**

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE – C. SEGUIN - N. COULANGE – P. COLAS – R. LOVATY - E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres.

AVENANT N° 2

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE.

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 DEC. 2019

Absents excusés :

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - J. KUCHNA - A. DUMONT - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Publiée ou notifiée

le : 20 DEC. 2019

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET – A. CORNE – F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI – J.M. BOUREL - M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. – J.P. BLANC - C. BERTIN – C. CATARD – F. SENNEPIN – G. DURANTET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres.

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT , Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché AO 2015.17 en date du 12 janvier 2016, attribué au groupement CDHU-Séverine Queuille pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU)

des communes de Cusset, Magnet, Saint-Germain-des-Fossés, Billy et l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Billy,

Vu l'avenant de transfert du marché en date du 2 mai 2017, au profit de Vichy Communauté, consécutivement au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération,

Vu l'avenant N°1 en date du 5 avril 2018 prolongeant le délai global d'élaboration des PLU précités afin de porter à 48 mois la durée de la mission en raison d'un accroissement de la charge de travail des services mutualisés de Vichy Communauté suite au transfert de la compétence PLU,

Considérant qu'en sus de ce transfert de compétence ayant entraîné un retard dans la poursuite des missions engagées initialement par les communes, la mission spécifique d'élaboration de l'AVAP a accumulé un retard supplémentaire. En effet, les études de diagnostic réalisées par Séverine Queuille ont révélé des enjeux nouveaux ayant nécessité des approfondissements. Le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devait initialement être revu à la baisse par rapport à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) en vigueur et intégrer uniquement le bourg. Les études ont révélé l'intérêt de l'étendre au hameau de la Paroisse.

Considérant également les délais administratifs relatifs au passage en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) qui ont conduit à un retard de plusieurs mois puisqu'entre la saisine de la CRPA et la réception de l'avis, 6 mois se sont écoulés. Cet avis devant être intégré au dossier d'enquête publique, la procédure a subi un temps de latence.

Propose au Bureau communautaire :

- De conclure l'avenant n°2 au marché AO2015.17, ci-annexé, ayant pour objet de prolonger le délai global d'élaboration de l'AVAP de Billy précitée de 48 à 57 mois,
- De donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 12 décembre 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

ELABORATION ET REVISION DE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

MARCHE AO2015-17 EN DATE DU 12 JANVIER 2016

**LOT 1 - SECTEUR NORD
(Cusset - Magnet - Saint Germain des Fossés - Billy)**

A – Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE
9 Place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

B – Identification du titulaire du marché public

C.D.H.U
11 Rue Pargeas 10
000TRGYES

Représenté par son Directeur, Monsieur Claude GALAND

C – Objet du marché public

**ELABORATION ET REVISION DE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)
LOTI-SECTEUR NORD
(Cusset - Magnet - Saint Germain des Fossés - Billy)**

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 14 janvier 2016

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 20 mois à compter de la notification du marché

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT: 158 230,00 €
- Taux de la TVA 20 %
- Montant TTC: 189 876,00 €

D - Modifications Introduites par le présent avenant :

En sus du transfert du marché cité en objet en date du 2 mai 2017, au profit de Vichy Communauté, consécutivement au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération de compétence ayant entraîné un retard dans la poursuite des missions engagées initialement par les communes, la mission spécifique d'élaboration de l'AVAP a accumulé un retard supplémentaire. En effet, les études de diagnostic réalisées par le cotraitant Séverine Queuille ont révélé des enjeux nouveaux ayant nécessité des approfondissements. Le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devait initialement être revu à la baisse par rapport à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) en vigueur et intégrer uniquement le bourg. Les études ont révélé l'intérêt de l'étendre au hameau de la Paroisse.

Par ailleurs, les délais administratifs relatifs au passage en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) ont conduit à un retard de plusieurs mois puisqu'entre la saisine de la CRPA et la réception de l'avis, 6 mois se sont écoulés. Cet avis devant être intégré au dossier d'enquête publique, la procédure a subi un temps de latence.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la durée du marché est prolongée de 9 mois supplémentaires, soit jusqu'au 13 octobre 2020.

Toutes les clauses du contrat initial, auxquelles le présent avenant ne déroge pas, demeurent en vigueur.

E - L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

F - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A.....le.....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12/12/2019

Objet de l'acte : PLAN LOCAL D'URBANISME - MARCHE AO2015.17 - LOT 1 - AVENANT
N° 2

.....
Date de décision: 12/12/2019

Date de réception de l'accusé 20/12/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 12DEC2019_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191212-12DEC2019_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20191212-12DEC2019_4-DE-
1-1_1.pdf)